RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 04084
Numéro SIREN : 818 520 611
Nom ou dénomination : Keys REIM

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2024 sous le numéro de dépôt 35269

KEYS REIM
Société par actions simplifiée au capital de 306.300 euros
Siège social : 24, rue des Capucines – 75002 Paris
818 520 611 RCS Paris
(la **« Société »**)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 08 FEVRIER 2024

[…]

PREMIERE DECISION
L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des remarques formulées par Monsieur Vincent FERAT et avoir pris connaissance des éléments transmis par le Président de séance, décide, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, de révoquer Monsieur Vincent FERAT de ses fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

[…]

DEUXIÈME DECISION
L'Associé Unique décide de nommer [redacted] à [redacted] domicilié [redacted] en qualité de Président de la Société lequel prendra ses fonctions à l'issue des présentes décisions et pour une durée d'un mois renouvelable.

L'Associé Unique précise en outre, que Monsieur Cyril GARREAU sera désigné dirigeant effectif au sens de l'article L 532-9 du Code monétaire et financier.

L'Associé Unique décide que Monsieur Cyril GARREAU exercera ses fonctions de Président dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société et que le Président ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ce mandat, ce que le Président accepte.

Monsieur Cyril GARREAU a fait savoir auprès de l'Associé Unique de la Société qu'il acceptait les fonctions qui venaient de lui être confiées et a confirmé qu'il remplissait les conditions légales règlementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

TROISIEME DECISION
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

[[redacted]
_

Pour copie certifié conforme
Le Président de séance
Pierre MATTEI

Doc ID: 9e3de688501b2a6a3c67ea631a346bc3d51465fb

Titre	Keys REIM 8 02 2024_Extrait PV signé
Nom du fichier	Keys REIM 8 02 2024_Extrait PV.pdf
Identifiant du document	9e3de688501b2a6a3c67ea631a346bc3d51465fb
Format de date de la piste d'audit	DD / MM / YYYY
État	● Signé

Historique du document

ENVOYÉ	**23 / 02 / 2024** 13:14:23 UTC	Envoyé pour signature à Pierre MATTEI (p.mattei@keys-am.com) depuis [redacted] IP: 79.90.231.8
CONSULTÉ	**23 / 02 / 2024** 17:06:56 UTC	Consulté par Pierre MATTEI (p.mattei@keys-am.com) IP: 86.211.171.12
SIGNÉ	**23 / 02 / 2024** 17:07:16 UTC	Signé par Pierre MATTEI (p.mattei@keys-am.com) IP: 86.211.171.12
TERMINÉ	**23 / 02 / 2024** 17:07:16 UTC	Le document a été terminé.